



## FEDERATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PECHES EN MER

Membre du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance

Membre de la CNP (Confédération du Nautisme et de la Plaisance)

Membre de la FIN (Fédération des Industries Nautiques)

Membre de l'EAA (European Anglers Alliance)

Adresse postale : B.P. 14 - 29393 QUIMPERLÈ CEDEX

Tél 09 62 02 00 76 - E-mail : [fnppsf@wanadoo.fr](mailto:fnppsf@wanadoo.fr)

N° TVA Intracommunautaire FR74 314900853 - N° SIRET 314 900 853 000 40

Perros-Guirec, le 05 avril 2022

**Ministère de la Mer**  
**Monsieur François LAMBERT**  
**Directeur du Cabinet de la Ministre de la Mer**

Monsieur le Directeur du Cabinet de la Ministre,

Comme nous le présentions, en l'absence d'un assouplissement concernant le quota de 1% alloué à la pêche de loisir du thon rouge, la réunion du 22 mars n'a pas permis d'aboutir à un consensus.

Nous restons attachés à une solution collective acceptée par l'ensemble des fédérations représentatives. À nos yeux, cet équilibre doit reposer sur une plus juste répartition entre pêche professionnelle et pêche de loisir actuellement fixée à 1% soit un thon tous les dix ans pour un pêcheur de loisir et une répartition du quota et des bagues entre les fédérations s'appuyant sur des critères objectifs et incontournables. Le nombre de bateaux ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation de pêche au thon rouge reste à nos yeux le paramètre le plus adapté. Les doublons évoqués lors de la réunion du 22 restent insignifiants (138 doublons dont de nombreux faux doublons sur un total de plus de 15000 bateaux autorisés soit moins de 1% !). Notre fédération, comme elle l'a toujours fait, s'engage à éliminer tous les doublons malveillants dès qu'elle en a connaissance. À ce sujet, il serait judicieux que nous ayons les éléments concernant ces éventuels doublons dès leur apparition sous Télésisap. Nous nous engageons à les traiter dans les plus brefs délais dès que nous en sommes informés.

Soyez assurés de notre esprit constructif et de notre volonté d'aboutir à une solution collective

Recevez Monsieur le Directeur l'expression de mes amicales et sincères salutations.

Jean KIFFER, Président de la FNPP